



Compte-rendu du conseil municipal du 27 juin 2024

Ordre du jour

- Réglementation des poches incendie sur la commune
- Panneaux photovoltaïques : bureaux d'études
- Ancienne mairie : tarifs de location
- Maison bleue : tarifs communaux
- Point sur les travaux de la Maison bleue
- Bien sans maître
- Questions diverses

L'an deux mil vingt-quatre,
le vingt-sept juin à 18h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN, Maire.

Etaient présents : Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN, Willy BIGOT, Geneviève PINTO, Marie-José NOZAHIC Steven FLAMEN, Anne-Laure LE GUILLOU, Edward POUILLET, Yolande LE LOUARN.

Absents excusés : Michel EDY et Antony KEREVEUR Victoire LANI

Absent(e)s : Victoire LANI

Nombre de Conseillers : 11
Présents : 8
Votants : 8

Madame la Maire demande à ajouter une délibération : elle rappelle à l'assemblée la délibération du 16 mai 2024 par laquelle le conseil municipal s'opposait au transfert du pouvoir de police de la publicité extérieure à la présidente de la communauté de communes du Kreiz Breizh.

Madame la Maire explique que cette notification d'opposition au transfert peut intervenir sous forme d'arrêté et qu'il n'était pas nécessaire de prendre une délibération.

Elle propose donc le retrait de la délibération 2024-05-02 du 16 mai 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVENT** cette décision.
- **AUTORISENT** Madame la Maire à retirer la délibération 2024-05-02 du 16 mai 2024

Réglementation des poches incendie sur la commune

Madame la Maire informe l'assemblée que deux exploitations agricoles ont été mises en demeure de se mettre en conformité en installant une réserve d'eau sur leurs exploitations. Une rencontre a eu lieu en mairie avec le SDIS 22 afin de faire le point sur la réglementation de la défense incendie. A terme, tous les exploitants devront se mettre en conformité. Madame la Maire explique qu'une participation communale a été sollicitée pour la mise en place de ces installations et ajoute que ces installations bénéficieraient également aux habitations qui leur sont proches en cas d'incendie.

Madame la Maire propose de mettre au vote, à bulletins secrets, la participation de la commune pour l'installation de poches ou poteaux incendie dans les exploitations agricoles de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE la proposition que la commune participe financièrement à l'installation de poches ou poteaux incendie dans les exploitations agricoles de la commune.

Madame la Maire, après discussion, propose de mettre deux montants de participation au vote, à bulletins secrets : 500€ ou 750€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil votent le montant de la participation de la commune comme suit :

| | |
|--------------|--------------|
| 500 € | 750 € |
| 5 voix | 3 voix |

La participation de la commune, pour toute exploitation communale qui devra se mettre en conformité en installant une poche ou poteau incendie sur son exploitation et qui en fera la demande auprès de la commune, sera de 500 € à compter du 1^{er} juillet 2024.

Panneaux photovoltaïques : bureaux d'études

Madame la Maire rappelle à l'assemblée le projet de panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes. Des bureaux d'études ont été sollicités afin de vérifier la solidité de la charpente de la salle des fêtes.

Nous avons reçu 3 devis :

| Entreprise | Montant H.T | Montant T.T.C |
|--------------------------------------|--------------------|----------------------|
| Concept Engineering Breizh – Quimper | 4 100 € | 4 920 € |
| Stud'i Structures – Noyal | 4 000 € | 4 800 € |
| QSB – Vannes | 2 960 € | 3 552 € |

Madame la Maire rappelle que lors d'une réunion avec M. Guirinec, chargé de mission solaire photovoltaïque à la CCKB, une estimation de 2 000 € avait été évoquée. Les membres du conseil, à l'unanimité, considérant le prix de l'étude trop élevé par rapport à l'estimation initiale et considérant l'estimation des travaux trop aléatoire, décident d'abandonner le projet.

Ancienne mairie : tarifs de location

Madame la Maire rappelle à l'assemblée le projet de mise en location des bureaux de l'ancienne mairie. Elle propose à l'assemblée de voter un tarif de location à compter du 1^{er} septembre 2024 et propose 12€ / m², soit 46 m², soit 552 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la proposition de Madame la Maire
- **AUTORISE** Madame la Maire à mettre en location les bureaux de l'ancienne mairie

Maison bleue : tarifs communaux

Madame la Maire propose de mettre à jour les tarifs de location de la Maison bleue, comme suit :

- 100 € la location pour les habitants de la commune
- 100 € la demi-journée pour les formations
- 40 € pour le chauffage en hiver (du 01-10 au 30-04) pour les habitants de la commune et les associations lors de manifestations.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVENT** cette décision.
- **AUTORISENT** Madame la Maire à appliquer ces tarifs

Point sur les travaux de la Maison bleue

Madame la Maire explique à l'assemblée que l'architecte et maître d'œuvre des travaux de la Maison bleue, demande le solde de sa prestation alors que son contrat n'est pas achevé car il arrête son activité. Elle précise qu'il a revu sa facture à la baisse du fait du non-achèvement de sa mission.

Elle propose à l'assemblée de régler la facture de l'architecte pour un montant de 1 530.02 € TTC et ajoute que c'est la commune qui se chargera de terminer la mission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la proposition de M Maiseau, architecte
- **AUTORISE** Madame la Maire à payer la facture pour un montant de 1 530.02 € TTC.

Bien sans maître

Madame la Maire explique que lors de la réunion de la commission communale des impôts directs, la question relative à l'occupation de la parcelle WK 215 a été soulevée.

Après discussion, les membres du conseil autorisent Madame la Maire à lancer une procédure de bien sans maître.

Questions diverses

- **PATA 2024**

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de PATA (Point A Temps Automatique) débutent sur la commune le 1^{er} juillet. Ils seront réalisés par l'entreprise Eiffage de Pontivy. L'employé communal doit mettre de l'enrobé à froid sur les routes où il y aura du PATA une semaine avant.

- **Cours d'arts martiaux**

Madame la Maire rappelle à l'assemblée la demande de M. Puech qui souhaite donner des cours d'arts martiaux à la salle des fêtes à partir de septembre.

Il sollicite la commune pour l'achat de tapis.

Après discussion, les membres du conseil, par souci d'équité avec les autres associations, refusent que la commune participe à l'achat de tapis.

- **Facture armoires archives**

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que des armoires avaient été achetées avec Tous vers l'Emploi pour mettre les archives le 04/07/2022. Cette facture n'a pas été payée. Madame la Maire demande au conseil de l'autoriser à payer cette facture. Les membres du conseil donnent leur accord.

- **Participation aux frais de fonctionnement 2021-2022 : école publique de Gouarec**

Madame la Maire rappelle que lors du conseil du 7 février 2023, il avait été décidé de participer aux frais de fonctionnement de l'école publique de Gouarec sur la base de la moyenne départementale, soit 452.30 € et non pas sur la base du réel, soit 901.62 €. La commune a reçu une relance de la trésorerie. Le conseil, après discussion, demande que la commune de Gouarec donne le détail des frais de fonctionnement avant de payer la totalité.

- **Elections**

Les élections législatives auront lieu les 30 juin et 7 juillet prochains. Les conseillers seront sollicités pour tenir les permanences du bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.